

Mardi 12 octobre 1971,
à 10 h 55

NEW YORK

Président : M. Narciso G. REYES (Philippines).

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)

et

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social [chapitres III à VII, VIII (sections A à E), IX à XIV, XXI et XXII] (suite) [A/8403]

1. M. TIEN (Chine) déclare que, étant elle-même un pays en voie de développement, la République de Chine comprend le désir qu'ont les autres pays en voie de développement d'accélérer leur progrès économique et social et partage l'inquiétude que leur inspirent les problèmes monétaires internationaux et les entraves qui sont opposées aux échanges. A l'intention de ceux de ces pays qui élaborent actuellement leurs programmes pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, M. Tien énumère les mesures que son gouvernement a déjà prises dans le passé en vue de favoriser la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement. Le Gouvernement de la République de Chine aide les agriculteurs au moyen d'une réforme agraire, d'une assistance financière et de programmes d'enseignement et de coopération. Il oriente le développement de l'infrastructure et de l'industrie du pays de façon à répondre aux besoins essentiels de la population avant de mettre en place des industries plus compliquées à forte intensité de capital, et il fait appel aux techniques et aux capitaux étrangers toutes les fois que cela est nécessaire. Dans le domaine de la production industrielle, il s'attache moins à la production destinée à remplacer les importations et davantage à la promotion des exportations, et il développe le volume et diversifie la composition des importations et des exportations de façon à accélérer l'expansion économique et à accroître le nombre des emplois. Il a adopté des mesures fiscales et monétaires afin de lutter contre l'inflation, de stabiliser les taux de change et d'améliorer le climat pour les investissements. L'enseignement gratuit englobe un domaine croissant et 98 p. 100 des enfants d'âge scolaire sont inscrits dans des écoles. On exécute des programmes intéressants la santé publique et la planification de la famille.

2. A la suite de ces mesures, le PNB a atteint, en 1970, 5 milliards 400 millions de dollars et s'accroît à un taux annuel de 9,9 p. 100. Le revenu par habitant est de 292 dollars et augmente au rythme de 6,5 p. 100 par an. La production agricole s'accroît de 5,2 p. 100 par an, et 78

p. 100 de tous les agriculteurs sont propriétaires de leurs terres. La production industrielle progresse de 16 p. 100 par an, et de nombreuses industries nouvelles ont été créées. L'indice des prix de gros s'est accru de 1,9 p. 100 par an entre 1960 et 1970, et les taux de change sont restés stables tout au cours de cette décennie. En 1970, le commerce extérieur a représenté 3 milliards 100 millions de dollars, et les investissements étrangers s'établissaient à 561 millions de dollars.

3. Si le Gouvernement chinois se félicite des apports de compétences et de capitaux étrangers, qui sont indispensables pour accélérer le développement économique, il ne permet cependant pas l'exploitation de la main-d'œuvre ni aucune activité économique contraire à l'intérêt public. Un autre aspect de l'activité économique est l'échange de données d'expérience et la coordination des efforts avec des pays amis. Entre janvier 1954 et mars 1971, plus de 6 000 experts et techniciens et 40 missions techniques ont été envoyés à l'étranger et 39 séminaires, auxquels ont assisté 2 258 experts et techniciens étrangers, ont été organisés en République de Chine.

4. Toutefois, la République de Chine a encore un long chemin à parcourir avant de rattraper les pays qui sont déjà économiquement très développés et elle compte toujours un nombre des pays en voie de développement. A cet égard, M. Tien rappelle la résolution 21 (II) de la CNUCED, qui pose en principe l'instauration d'un système généralisé de préférences, sans réciprocité ni discrimination, en faveur de tous les pays en voie de développement, et qui est mentionnée au paragraphe 32 de la Stratégie. Le 30 avril 1969, le représentant de la République de Chine a indiqué à la deuxième session du Comité spécial des préférences de la CNUCED que tous les pays en voie de développement, y compris ceux qui ne sont pas membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, devraient se voir accorder un traitement égal quant à l'application des préférences, sans aucune discrimination. Le 10 octobre 1970, au cours de la deuxième partie de la quatrième session du Comité spécial de la CNUCED, le représentant de la République de Chine a pris note de la déclaration du Groupe des Soixante-Dix-Sept et a de nouveau demandé que la République de Chine bénéficie d'un traitement égal en tant que pays en voie de développement. Les représentants d'autres pays ont adopté à diverses occasions une position analogue.

5. Au stade initial de l'application des préférences, la délégation chinoise tient à appeler l'attention des membres de la Deuxième Commission sur la position constante de la Chine en la matière, non seulement parce qu'il s'agit d'une question de principe mais aussi parce que le commerce extérieur a des répercussions très importantes sur son

développement économique et social. La délégation chinoise demande qu'il soit dûment pris acte de ses vues sur l'application d'un système de préférences aux exportations de tous les pays en voie de développement, sans discrimination, ainsi que de ses revendications en vue d'obtenir un traitement préférentiel pour les biens provenant de la République de Chine, et que les organismes intéressés des Nations Unies et d'autres organisations internationales, comme la CNUCED et le GATT, en soient informés, de manière à prendre les mesures voulues.

6. M. DIAW (Mali) dit qu'il s'efforcera de ne pas abuser du temps précieux de la Commission et n'interviendra pour le moment que sur des questions d'ordre général. La délégation malienne reconnaît que la crise monétaire mérite une attention particulière et partage entièrement les appréhensions exprimées par d'autres orateurs de pays en voie de développement, dont l'économie va être gênée par l'augmentation du coût des articles d'importation. Elle espère que la solution qui sera apportée à la crise tiendra compte des intérêts de ces pays.

7. Le Mali est un pays sans littoral dont la situation géographique n'est pas de nature à faciliter le développement économique. Son commerce se trouve paralysé par le manque d'accès à la mer et son trafic ferroviaire et routier se heurte à des difficultés inouïes. Le Gouvernement malien fait de grands efforts pour désenclaver le pays de manière à faciliter sa coopération avec tous les pays, notamment avec les Etats africains voisins, et c'est ainsi que le Mali est membre de plusieurs organisations régionales et sous-régionales.

8. Un autre facteur de développement est le tourisme, et le Gouvernement malien s'est félicité de l'adoption de la résolution 2529 (XXIV) de l'Assemblée générale relative à la création d'une organisation intergouvernementale du tourisme. Il pense qu'une coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme contribuera efficacement à développer les infrastructures nécessaires pour promouvoir le tourisme dans les pays en voie de développement.

9. La délégation malienne a été particulièrement frappée par la mention qui a été faite, dans la déclaration liminaire du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, de l'importance des enquêtes géologiques; selon elle, nombre de pays en voie de développement ont d'immenses ressources naturelles qui, grâce aux techniques modernes et avec l'aide de la communauté internationale, pourraient être décelées et exploitées. De même, le Comité des ressources naturelles, créé en 1970 par la résolution 1535 (XLIX) du Conseil économique et social, devrait accélérer ses travaux en vue de contribuer aux nouveaux efforts de développement faits par l'Organisation des Nations Unies.

10. Mme NIKOI (Ghana) déclare que les événements récents ont rappelé douloureusement que, dès les premiers stades de la coopération économique, il convient de faire preuve d'une vigilance constante si l'on veut réaliser des progrès valables dans le développement. Mais ces événements n'illustrent peut-être qu'une chose, à savoir que, dans un système économique sans ordre et sans justice, les

économies des pays en voie de développement sont soumises à des forces qui échappent à leur emprise.

11. Le problème de paiements auquel se heurtent la plupart des pays en voie de développement provient d'un déséquilibre structural entre les schémas internes de production et d'utilisation des ressources, et du fait que le commerce d'exportation est dominé par un marché international où les cours sont sujets à d'extrêmes fluctuations. Les milieux d'affaires qui exercent des pressions dans les pays consommateurs exercent beaucoup plus de pouvoir que les agriculteurs qui produisent les biens. Au Ghana, 60 p. 100 environ des recettes d'exportation viennent de la vente du cacao dont le cours varie considérablement d'une année à l'autre, d'où une certaine incertitude lors de la mise en œuvre de tout plan d'action systématique. Puisque plus de 90 p. 100 du commerce d'exportation des pays en voie de développement portent sur des produits primaires ou semi-manufacturés, on se rend compte des conséquences néfastes qu'ont pour ces pays des décisions arbitraires ou le jeu de forces contre lesquelles ils ne peuvent rien.

12. Entre 1960 et 1968, les termes de l'échange du Ghana se sont détériorés considérablement, et on estime que 86 p. 100 des déficits accumulés sur le compte des opérations courantes du Ghana sont imputables à cette détérioration. L'ampleur de cette dernière est incompatible avec un taux raisonnable d'expansion, et c'est pourquoi le Ghana est victime d'éléments qui découlent notamment de l'inflation dans les pays développés et du système injuste de fixation des prix sur les marchés internationaux des produits.

13. L'endettement excessif présente un autre problème. Bon nombre des pays les moins développés vont connaître une grande crise due à l'endettement, et, d'après une étude faite par la Banque mondiale, 80 p. 100 des pays les moins développés ont indiqué que les obligations du service de la dette se sont accrues presque deux fois plus vite que leurs recettes d'exportation en 1970. Là encore, par suite de circonstances contre lesquelles ils ne pouvaient presque rien, ils ont dû s'adresser au secteur privé des pays développés pour obtenir le gros des ressources financières nécessaires à leur développement, et les conditions dans lesquelles les capitaux privés étrangers sont entrés dans les pays en voie de développement, ainsi que leurs répercussions sur la situation de la balance des paiements, sont presque toujours plus avantageuses pour les pays exportateurs de capitaux que pour les pays en voie de développement.

14. Quant au rajustement des monnaies, la délégation ghanéenne estime que les pays en voie de développement doivent, dès le début, participer à l'élaboration de nouveaux arrangements, car il s'agit là d'une question qui aura des répercussions sur les termes de l'échange. Les pays qui réévalueront leurs monnaies comptent au nombre des principaux partenaires commerciaux des pays en voie de développement. En conséquence, leurs produits seront encore plus chers, et il n'existera aucune compensation immédiate puisque, de par leur nature même, les exportations des pays en voie de développement ne peuvent s'accroître à un rythme plus rapide.

15. Les pays en voie de développement et les pays développés devraient examiner ensemble les courants

d'aide, les ententes relatives aux produits de base et les programmes de financement compensatoire. La délégation ghanéenne se préoccupe des mesures que l'Organisation des Nations Unies pourrait prendre pour assurer la coopération internationale qui s'impose d'urgence dans le cadre des négociations sur la crise actuelle, et elle espère que la Commission lancera un appel en faveur d'une prise de décision collective.

16. La délégation ghanéenne est opposée par principe à ce qu'on crée inconsidérément de nouvelles institutions dont l'action fait double emploi avec celle d'organes existants et qui gaspillent des ressources matérielles et humaines peu nombreuses. Toutefois, elle appuie toutes les mesures tendant à élargir et à renforcer le Conseil économique et social et à rationaliser ses méthodes de travail de façon à lui permettre de mieux jouer le rôle central et coordonnateur prévu pour lui par la Charte dans le système économique et social des Nations Unies.

17. En tant que membre de son comité préparatoire, la délégation ghanéenne a participé aux travaux concernant la Conférence de Stockholm. Elle estime que le développement doit rester la base du bien-être économique et social, qu'en recherchant ce bien-être on pourrait adopter des mesures convenables pour lutter contre la pollution et que la remise en état de l'environnement doit être un aspect essentiel de l'action en faveur d'un niveau élevé de développement.

18. M. DELPREE-CRESPO (Guatemala) est convaincu que, si tous les peuples font preuve d'esprit de coopération et de bonne volonté, on pourra résoudre les problèmes économiques et sociaux les plus graves de l'humanité. Il déplore donc les mesures récemment adoptées par une grande puissance qui ont gravement perturbé le système monétaire international et ont eu des effets néfastes sur le développement économique des pays en voie de développement, qui ne sont en aucune manière responsables de la crise financière mondiale. Une réforme du système monétaire international est indispensable, et les pays en voie de développement devraient participer pleinement à cette réforme, de manière qu'il soit dûment tenu compte de leurs problèmes. Un autre sujet d'inquiétude est le fait que la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial a diminué. Il convient de prendre des mesures pour changer cette situation, notamment de mettre en vigueur dès que possible les divers schémas nationaux de préférences générales. Tout aussi inquiétante est la tendance inflationniste dans les pays développés, qui nuit à l'économie des pays en voie de développement.

19. La délégation guatémaltèque estime que c'est à la CNUCED qu'incombe la responsabilité primordiale de l'évaluation et de l'examen de la Stratégie de la deuxième Décennie du développement. Il convient que tous les pays déploient des efforts coordonnés en vue de réaliser une répartition internationale des tâches plus juste et plus rationnelle, afin de résoudre les problèmes de développement du tiers monde.

20. Sachant que le développement doit commencer par un effort national, le nouveau Gouvernement guatémaltèque a lancé un plan quinquennal destiné à améliorer le

niveau de vie de la population; il a poursuivi la réforme agraire et a exécuté d'autres programmes importants. Il a également participé activement à l'intégration régionale. Le Marché commun de l'Amérique centrale a déjà permis d'augmenter considérablement les échanges dans la région, et le Guatemala ne ménage pas ses efforts pour qu'il profite à tous les pays membres. A l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'indépendance politique des républiques d'Amérique centrale, le Gouvernement guatémaltèque a proposé aux autres gouvernements de la région un plan pour une communauté de l'Amérique centrale. Un parlement de l'Amérique centrale, composé de représentants des organes législatifs des diverses républiques, a déjà approuvé le projet de convention relatif à cette communauté et a ainsi franchi une étape très importante vers la réalisation d'une nation unie d'Amérique centrale. Le Guatemala participe également avec enthousiasme aux efforts d'intégration de l'ensemble de l'Amérique latine. L'intégration est un élément essentiel de progrès, encore que le Guatemala reconnaisse qu'il est nécessaire d'adopter les mesures requises pour protéger les intérêts économiques des pays les moins développés à l'intérieur des différents blocs.

21. La délégation guatémaltèque ne se propose pas au stade actuel d'examiner les critères utilisés par le Comité de la planification du développement pour choisir les 25 pays en voie de développement les moins avancés, mais elle tient à souligner que, parmi les pays en voie de développement qui ne figurent pas sur cette liste, il existe des différences économiques et sociales énormes qui devront être soigneusement examinées lorsqu'on passera en revue la Stratégie de la deuxième Décennie du développement. Le Guatemala a fait des progrès très nets dans la diversification de ses exportations, question intimement liée à celle de l'intégration. Cependant, pour mieux réussir dans ce domaine, il lui faut obtenir des conditions financières meilleures et des prix plus justes pour ses matières premières, de manière que ses recettes d'exportation puissent être utilisées pour stimuler son industrie naissante.

22. Le Guatemala s'intéresse à la pollution du milieu et suit avec intérêt les préparatifs de la Conférence de Stockholm de 1972. Il espère que l'on pourra trouver des mesures adéquates pour protéger l'environnement sans imposer de restrictions inutiles qui pourraient avoir des effets néfastes sur le développement industriel encore précaire des pays du tiers monde. A cet égard, il convient de prendre d'urgence des mesures pour interdire les explosions nucléaires. La délégation guatémaltèque considère avec amertume et tristesse les sommes astronomiques qui sont dépensées pour l'armement et qui pourraient être mieux employées à développer les pays du tiers monde et supprimer la pauvreté, qui existe aussi bien dans les pays les moins avancés que dans les pays hautement industrialisés.

23. M. OSMAN (Soudan) exprime l'intérêt que sa délégation a porté aux interventions très constructives faites par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales à la 1369ème séance et par le représentant du Fonds monétaire international à la 1374ème séance. Comme preuve supplémentaire de la gravité du problème de la pauvreté, déjà soulignée par d'autres représentants, M. Osman signale des statistiques des Nations Unies, selon lesquelles, dans les pays en voie de développement, la

moitié seulement des enfants âgés de 5 à 14 ans vont à l'école, 800 millions de personnes environ sont analphabètes et 50 p. 100 de la main-d'œuvre est sous-employée ou en chômage. Comme la pauvreté des masses est une conséquence directe d'une faible productivité, les politiques économiques les plus efficaces, dans les pays en voie de développement, sont celles qui créent des possibilités d'emplois et qui augmentent ainsi la productivité.

24. Comme il était souligné dans l'*Etude sur l'économie mondiale* (E/5036 et Add.1 à 3), document fort utile, les problèmes connexes de l'instabilité politique et de la faiblesse du secteur agricole figuraient au nombre des causes primordiales de la faiblesse de la productivité dans les années 60. La délégation soudanaise estime que l'instabilité politique de certains pays en voie de développement peut être attribuée en partie à la répartition inéquitable de la richesse et au caractère d'exploitation des investissements étrangers. Le mouvement vers l'indépendance politique qui s'est manifesté au cours des 25 dernières années a remporté de grands succès et a eu des répercussions de longue portée mais, comme l'a souligné à la 1378^{ème} séance le représentant de Cuba, l'indépendance politique n'est souvent rien de plus que le transfert du pouvoir des dirigeants étrangers à quelques ressortissants du pays, si bien que la population est gouvernée par les agents et non plus par le maître. Les peuples des pays en voie de développement, qui ont des aspirations légitimes – encore que parfois excessives – à un niveau de vie décent, se rendent compte que la liberté politique ne vaut rien si elle n'est pas accompagnée de la liberté économique, et que l'indépendance nationale ne signifie rien sans l'indépendance économique et sans la possibilité d'exploiter leurs propres ressources naturelles. Les peuples du tiers monde s'efforceront donc, quelquefois avec succès et parfois en essayant des échecs temporaires, d'éviter que leurs ressources naturelles ne soient dilapidées par les sociétés étrangères d'exploitation. Peut-être est-ce là ce que les néo-colonialistes appellent "instabilité politique".

25. Après l'expulsion des colonialistes européens, les pays nouvellement indépendants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine se sont concertés pour la première fois afin de trouver le moyen de coopérer aux niveaux régional et sous-régional. Ces efforts ont abouti, par exemple, à la création de l'Organisation de l'unité africaine. Les peuples des trois continents, face aux deux camps puissants qui luttaient pour les dominer, se sont unis pour former le groupe des pays non alignés, qui défendent leur droit à choisir librement leur système de développement interne et leur droit à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, et qui cherchent à promouvoir leurs intérêts dans les domaines du commerce et de l'assistance au développement. On ne peut reprocher aux pays en voie de développement d'avoir constitué des groupes à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies. Ils croient fermement en l'Organisation et, d'ailleurs, leurs efforts ont contribué pour beaucoup à la vitalité de l'ONU et ont conduit à la création de la CNUCED et de l'ONUDI et à l'adoption de mesures dans le domaine des activités opérationnelles, par exemple à la fusion du Fonds spécial et du Programme d'assistance technique au sein du PNUD.

26. Cependant, le développement économique et social des pays en voie de développement ne dépend pas seule-

ment d'eux-mêmes, si nombreux que soient les choix qui s'offrent à eux. C'est pour cette raison que l'on a adopté la Stratégie pour la deuxième Décennie du développement. Tous les pays développés et les pays en voie de développement considèrent la Stratégie comme un programme utile de coopération et de développement internationaux, et la délégation soudanaise espère sincèrement que, grâce à l'application de cette stratégie, la lutte des pays en voie de développement pour leur indépendance économique ne provoquera pas autant de difficultés que leur lutte pour l'indépendance politique.

27. Malheureusement, les espoirs qui ont été mis dans la deuxième Décennie du développement risquent d'être déçus en raison de la crise financière mondiale actuelle dont sont responsables les 10 pays développés qui ont assumé le rôle de gardiens du système monétaire international. Il est vrai que le système de Bretton Woods est dépassé, car il ne prévoyait pas de garantie contre la spéculation ni de méthode permettant d'augmenter les liquidités internationales en fonction du volume toujours croissant du commerce international. Malgré ces lacunes, une crise monétaire aurait pu être évitée si le Groupe des Dix avait été suffisamment clairvoyant pour résoudre les crises financières précédentes en réformant le système au lieu d'avoir recours à des expédients. Alors qu'un grand nombre de spécialistes soulignaient l'urgence de réformes et montraient que le dollar ne pouvait plus constituer la base du système en raison du déficit croissant de la balance des paiements américaine, d'autres ont malheureusement cherché à noyer le poisson en minimisant les conséquences de ce déficit ou en ratiocinant sur la manière dont il convenait de mesurer la balance des paiements des Etats-Unis. La vérité est que ce système ne pouvait plus fonctionner de manière satisfaisante; il est mort depuis des années, et le président Nixon a décidé de l'enterrer de sa propre initiative. Etant donné les changements importants qui se sont produits dans le monde au cours des 25 dernières années, un système axé essentiellement sur les intérêts des pays développés à économie de marché ne peut plus être acceptable.

28. Il faut de toute urgence procéder à une réforme radicale du système afin de mettre fin à l'état actuel d'incertitude. Cette tâche incombe essentiellement aux pays développés et en particulier au Groupe des Dix; mais la réforme devrait également s'appuyer sur le principe de l'universalité, de manière que les pays en voie de développement ne deviennent pas des spectateurs brimés. Le nouveau système ne devra pas être fondé sur une seule monnaie nationale ou sur un groupe de monnaies; il devra contenir des garanties contre la spéculation et avoir la capacité de créer des liquidités internationales correspondant au volume croissant du commerce mondial.

29. Les mesures annoncées par le Président des Etats-Unis le 15 août 1971 ont eu des effets très néfastes sur la communauté internationale. La réduction de l'aide aux pays en voie de développement représente de fausses économies et témoigne d'un manque du sens des responsabilités internationales de la part des Etats-Unis, qui auraient pu facilement résoudre leurs difficultés de paiements en se retirant complètement et immédiatement du Viet-Nam, en réduisant leur présence militaire en Europe et ailleurs et en

cessant de jouer le rôle de policiers internationaux qu'ils se sont arrogé. Ces mesures permettront peut-être de remédier aux difficultés de paiements des Etats-Unis, mais elles font gravement douter de la confiance que l'on peut avoir à l'égard des Etats-Unis en tant que grande puissance.

30. La délégation soudanaise attache une grande importance à la session que va tenir prochainement la CNUCED, et le Soudan enverra une délégation composée de personnalités de rang élevé à la réunion ministérielle préparatoire du Groupe des Soixante-Dix-Sept, à Lima. M. Osman approuve le représentant du Brésil lorsque celui-ci affirme que les pays en voie de développement font preuve de solidarité en défendant leurs intérêts, fondamentalement analogues, et il a trouvé encourageants les propos tenus sur la question de l'identification des pays en voie de développement les moins avancés et sur les mesures à prendre pour leur apporter une assistance. Certes, si le règlement de cette dernière question s'est fait par trop attendre, c'est surtout en raison de divergences de vues parmi les pays en voie de développement. Il n'en est pas moins vrai que ces divergences n'ont jamais sapé la solidarité de base qui unit le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Peut-être serait-il bon de rappeler à certains pays non membres du Groupe que solidarité ne signifie pas nécessairement unanimité.

31. La délégation soudanaise souscrit totalement à la résolution 84 (XI) du Conseil du commerce et du développement tendant à ce que la Conférence examine la question du système international de paiements et de transactions à sa troisième session. Dans tous les cas où cela s'impose, les mesures relatives au commerce et à l'aide prévues dans la Stratégie internationale devraient en effet être revues compte tenu de la crise monétaire actuelle et de ses répercussions.

32. M. Osman félicite le Secrétariat pour la contribution remarquable qu'il a apportée à l'élaboration du rapport du Conseil économique et social. La délégation soudanaise appuie les mesures visant à renforcer le Conseil, et notamment la recommandation tendant à ce que l'on augmente le nombre de ses membres, mais estime qu'on doit, ce faisant, veiller à ne pas compromettre le prestige et l'autonomie de la CNUCED et de l'ONUDI ni à empiéter sur leurs domaines de compétence. Elle mettra d'ailleurs tout en œuvre pour renforcer encore les attributions de ces deux organismes importants.

33. Passant à la question de la mobilisation de l'opinion publique en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui intéresse beaucoup la délégation soudanaise, M. Osman rappelle à la Commission les idées exprimées dans un rapport¹, approuvées par l'Assemblée générale, en même temps que certains programmes et activités, dans sa résolution 2567 (XXIV). La délégation soudanaise est d'avis qu'il serait opportun d'établir un rapport sur l'état des travaux accomplis à ce jour. Elle demande officiellement que l'on invite le Sous-Secrétaire général à l'information ou le Directeur du Centre de l'information économique et sociale, ou l'un et l'autre, à venir prendre la parole devant la Commission lorsqu'elle examinera le point 45 de l'ordre du jour, pour lui fournir

des renseignements à jour sur les mesures qui ont été prises au titre des activités envisagées, de l'alinéa *d* du paragraphe 1 de cette résolution, qui prévoit que les organismes des Nations Unies doivent aider les moyens d'information nationaux, et du paragraphe 3 de cette résolution, où il est demandé que les consultations voulues au niveau technique soient poursuivies aussitôt que possible avec les institutions spécialisées et d'autres organisations qui s'occupent de matériaux d'information.

34. M. JOUEJATI (République arabe syrienne) souligne l'importance de la session actuelle de l'Assemblée générale, marquée, d'une part, par les efforts déployés en vue d'appliquer la Stratégie internationale du développement et, d'autre part, par la crise économique et monétaire qui vient compromettre le succès de ces efforts.

35. La crise dite monétaire, mais qui est au fond économique et politique, risque de saper les principes du commerce international et de nuire au financement des programmes de développement et de coopération économique et technique que les Nations Unies ont mis tant de temps à entériner et à raffermir. Cette crise est essentiellement le résultat des structures monopolistiques, qui cherchent à maximiser les profits au détriment de la juste et équitable répartition des fruits du progrès social. Elle a été déclenchée par le déficit croissant de la balance des paiements de la plus grande puissance économique au monde, déficit dont la cause principale réside dans le volume énorme des crédits affectés au financement de guerres destinées à assurer la domination exclusive de cette puissance et à entraver la renaissance socialiste de peuples qui ont longtemps souffert du colonialisme.

36. On voudrait que le monde tout entier, y compris les pays en voie de développement, qui luttent énergiquement pour élever leur niveau de vie et mettre en valeur leur potentiel économique, fasse les frais de cette politique, qui a été imposée au peuple des Etats-Unis malgré les protestations des législateurs, des travailleurs, des éléments éclairés et de la jeunesse. C'est ce qui donne à la crise des dimensions politiques d'une extrême gravité. Les diverses mesures prises par les Etats-Unis, apparemment pour redresser la situation, ne contribuent en réalité qu'à l'aggraver. De ce fait, le pays le plus riche du monde s'est endetté davantage et a contribué à aggraver encore l'inflation sans se soucier du remboursement, alors qu'il devrait être le premier à respecter les règles de base. Le déficit de la balance extérieure des Etats-Unis a atteint l'année passée le chiffre fabuleux de 11 milliards de dollars, et l'on n'entrevoit aucune solution qui permettrait d'enrayer sa hausse, bien que, jointe à des tendances inflationnistes marquées à l'intérieur du pays, celle-ci perturbe de façon croissante l'économie mondiale. La solution ne réside pas dans un retour au protectionnisme, voie dans laquelle les Etats-Unis viennent de s'engager. Ce serait en effet réduire à néant l'œuvre accomplie par la communauté internationale dans le domaine du libre commerce, de la stabilisation et de la coopération. La solution ne réside pas non plus dans un partage dit plus juste du fardeau imposé par les prétendus besoins de défense, ce qui reviendrait à associer la communauté internationale à la guerre d'Indochine, au financement de bases militaires d'agression et à la fourniture d'un appui illimité à tous les adeptes de l'agression dans le monde.

¹ Document A/AC.141/L.11 (miméographié).

37. Le malaise qui caractérise la situation mondiale touche les bases mêmes de la Stratégie internationale du développement. Sans un accord de principe sur le respect de ces bases, l'élaboration de toute mesure efficace et tout examen ou évaluation des progrès accomplis demeureront purement théoriques. La décision subite de frapper les exportations des pays en voie de développement d'une surtaxe de 10 p.100 a ébranlé la stabilité et engendré l'incertitude et la méfiance dans la majorité des pays en voie de développement qui, auparavant, avaient peut-être péché par excès d'optimisme. Ils doivent maintenant trouver les moyens de se prémunir contre de tels événements et de redresser la situation de façon à faire prévaloir l'équité, la stabilité et le respect des intérêts de la communauté internationale dans son ensemble.

38. La délégation syrienne est prête à contribuer à tout effort en ce sens en faisant profiter la communauté internationale de toute l'expérience qu'elle a acquise en exécutant le projet de l'Euphrate, en exploitant ses ressources pétrolières et en développant son agriculture et son industrie. Pour réaliser ces objectifs, elle a bénéficié d'une aide précieuse de la part de nombreux pays, dont l'Union soviétique, la France et les autres Etats arabes. Cet exemple illustre les avantages d'une coopération fondée sur le respect mutuel et sur l'amitié, qui devraient prévaloir dans les relations internationales si l'on veut arriver à assainir la situation actuelle.

39. Dato CHUA (Malaisie) considère que la Commission devrait, à la session en cours, examiner en priorité les questions relatives à l'application de la Stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, au titre de l'action internationale en vue du développement économique et social dont l'urgence se fait si fortement sentir. Si rien ne peut remplacer les efforts que déploie individuellement chaque pays pour atteindre des objectifs économiques et sociaux, la participation extérieure a néanmoins aussi son importance. Le deuxième plan quinquennal malaisien prévoit non seulement un concours extérieur pour le financement des projets de développement, mais aussi une participation encore plus étroite sous la forme d'investissements directs.

40. Il est prévu dans la Stratégie que les pays développés prennent des engagements précis en matière de transfert de ressources pour le développement. De nombreux pays en voie de développement ont constaté que leurs priorités n'étaient pas toujours approuvées par les pays développés qui contribuent à leurs efforts de développement. Les pays développés doivent s'efforcer de mieux comprendre les besoins des pays en voie de développement qui, pour améliorer la qualité de la vie et élever les niveaux de vie dans les plus brefs délais, doivent souvent réorganiser leur société tout en s'efforçant d'améliorer la situation économique et sociale. Les programmes économiques et sociaux ne doivent pas seulement être compatibles avec les nouvelles valeurs et les nouvelles institutions nécessaires, mais ils doivent permettre l'implantation de ces institutions et l'acceptation de ces valeurs. Il faut donc souvent fixer des priorités qui, dans d'autres circonstances, paraîtraient peu appropriées, ce qui demande, de la part des pays développés, une plus grande compréhension.

41. Les faits nouveaux inquiétants intervenus récemment dans les relations économiques internationales, particulièrement l'instabilité monétaire et la tendance au protectionnisme qui en est résultée, montrent que, plus que jamais, toutes les nations doivent œuvrer en commun pour appliquer des politiques qui stimuleront l'établissement d'un cycle plus favorable entre la croissance économique, la stabilité monétaire et la libéralisation des échanges. En s'engageant fermement à appliquer les dispositions de la Stratégie, les pays contribueraient grandement à la stabilité de l'économie mondiale. La situation devant laquelle se trouve placée la communauté internationale ne pose pas seulement un problème de développement économique, elle met en jeu la paix et la stabilité mondiales et même la survie de l'humanité.

42. Pendant le reste de la Décennie, il faudrait s'attacher surtout à prendre des mesures pratiques en vue d'appliquer de manière rapide et soutenue les dispositions de la Stratégie dans les délais fixés. La délégation malaisienne souhaite particulièrement attirer l'attention sur la situation urgente qui existe dans le domaine du commerce et du financement international. La perturbation apportée aux mouvements de capitaux assurant le financement du développement et l'imposition de barrières commerciales supplémentaires à leurs exportations ont sérieusement compromis les efforts de développement des pays en voie de développement. La Malaisie étant un pays en voie de développement fortement tributaire des recettes d'exportation demande la suppression immédiate des restrictions qui ont été imposées pour redresser une situation dont les pays en voie de développement ne sont pas responsables.

43. M. OCHIRBAL (Mongolie) dit que le développement économique et social est un problème important pour l'Organisation des Nations Unies et pour la communauté mondiale tout entière. L'instabilité de la situation actuelle aggrave les difficultés, tandis que le niveau de vie de la population de nombreuses régions reste pitoyablement faible. Dans la plus grande partie de l'Asie, le revenu réel par habitant a très peu évolué et la situation n'est pas meilleure dans de nombreuses autres régions du monde en voie de développement. Non seulement la situation économique difficile de nombreux pays en voie de développement, qui remonte à leur passé colonial, subit le contrecoup de l'inflation, de la dépression et du protectionnisme qui sévissent dans un grand nombre de pays capitalistes développés, mais elle s'est encore aggravée par suite de la crise monétaire intervenue dans le système capitaliste mondial et de la guerre commerciale accrue que se livrent les économies développées occidentales.

44. La délégation mongole appuie les observations du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales selon lesquelles l'inquiétude provoquée par le bouleversement récent du système monétaire international menace de saper la Stratégie internationale du développement. Il y a encore de nombreux obstacles au développement ordonné et rationnel des relations internationales et des institutions chargées de les encourager et de les préserver. C'est en gardant cela présent à l'esprit que les pays socialistes, dans leur déclaration commune sur la deuxième Décennie du développement et du progrès social

à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale², ont souligné qu'il ne faudrait pas se contenter d'une simple énumération d'indices quantitatifs; la Stratégie du développement devrait comprendre un vaste programme de mesures politiques, sociales et économiques ayant un caractère progressiste qui pourraient être mises en œuvre sur le plan national et sur le plan international.

45. Pour surmonter le retard économique, l'injustice sociale, la faim et la pauvreté, les pays doivent compter principalement sur leurs propres ressources humaines et matérielles pour appliquer un grand nombre de réformes sociales et économiques progressistes, adapter les politiques fiscales, la répartition du revenu et la structure sociale aux besoins du développement économique national et mettre fin aux activités des monopoles étrangers, qui à la longue nuisent à l'harmonie du développement et veulent s'immiscer dans l'établissement des priorités nationales. Les monopoles étrangers profitent de l'exploitation des vastes ressources humaines et naturelles de nombreux pays en voie de développement. Ils prélèvent de 15 à 17 p. 100 environ du revenu national de ces pays; au cours de la dernière décennie, les monopoles américains ont réalisé à eux seuls un bénéfice net de 10 milliards 700 millions de dollars grâce à leurs investissements dans les pays en voie de développement. Au cours des années 70, ces derniers verseront probablement aux monopoles étrangers deux fois plus pour leurs "services" qu'au cours des années 60. En même temps, leur dette extérieure, que constituent les prêts et les crédits qu'ils ont à rembourser, augmente et risque d'atteindre 100 milliards de dollars au cours des années 70.

46. L'ONU devrait faire un sérieux effort pour aider les pays en voie de développement à renverser cette tendance alarmante en prenant des mesures destinées à éliminer tous les vestiges du colonialisme et toutes les formes et pratiques de néo-colonialisme. Elle devrait sauvegarder les intérêts légitimes des pays en voie de développement en prenant des mesures précises pour introduire dans les relations économiques internationales contemporaines de nouveaux principes démocratiques et équitables. L'amélioration du climat général de ces relations et la suppression de tous les obstacles et de toutes les barrières artificielles à leur développement seraient dans l'intérêt de toutes les nations; il est regrettable que de nombreuses décisions importantes prises par l'Assemblée générale et les autres organes de l'ONU ne soient pas appliquées parce que certaines puissances occidentales refusent de coopérer.

47. L'efficacité de l'ONU dans le domaine du développement économique et social ne dépend pas de l'établissement de nouveaux organes subsidiaires, qui créerait des chevauchements et des doubles emplois, mais de l'utilisation plus rationnelle des mécanismes existants. Il est donc indispensable de renforcer l'efficacité des divers organes s'occupant des questions économiques et sociales, et notamment du Conseil économique et social.

48. Il ressort de la situation internationale actuelle que la réussite de la deuxième Décennie du développement dépend étroitement de facteurs politiques importants tels que la détente internationale, une paix mondiale stable et des réalisations concrètes dans le domaine du désarmement. On reconnaît dans l'ensemble que l'instabilité économique actuelle et la crise monétaire internationale ont été causées par la politique d'agression du Gouvernement des Etats-Unis, en Indochine et ailleurs.

49. La Mongolie était jadis l'un des pays les moins développés de l'Asie, mais depuis la révolution populaire intervenue il y a 50 ans elle est passée directement d'une société médiévale à une société socialiste, brûlant l'étape intermédiaire du capitalisme. Les changements qui sont intervenus de ce fait dans tous les domaines de la vie nationale ont provoqué l'accélération de l'essor économique et du progrès social. La Mongolie est devenue un Etat à la fois agricole et industriel, avec une économie qui se développe rapidement et s'oriente de plus en plus vers l'industrie. Au cours de la décennie écoulée, plus de 130 unités industrielles, petites et grandes, sont nées et la production industrielle brute a augmenté deux fois et demie, avec un taux de croissance annuel moyen de 9,8 p. 100. Des résultats importants ont été également obtenus dans l'agriculture, où le cheptel et les récoltes de céréales ont fortement augmenté; la Mongolie est maintenant en mesure d'exporter des céréales alimentaires les années où la récolte est bonne. L'essor rapide de l'économie s'accompagne de progrès très marqués dans les domaines de la science, de la culture, de l'enseignement public et de la santé, d'où un relèvement constant du niveau de vie.

50. La Mongolie doit beaucoup à la coopération des autres pays socialistes, en particulier de l'Union soviétique, qui l'a aidée à réaliser ces progrès et elle continue à bénéficier de cette coopération. Elle atteindra les objectifs de son plan quinquennal pour 1971-1975 grâce à l'assistance des autres pays membres du Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM) qui sera fournie en particulier dans le cadre du programme complet de coopération et d'intégration économique adopté à la vingt-cinquième session du CAEM, qui a étudié spécialement la possibilité d'accélérer le taux de croissance et l'efficacité de l'économie mongole grâce à l'application de mesures économiques spéciales sur le plan bilatéral et multilatéral. La Mongolie recevra une assistance financière et technique et de la main-d'œuvre spécialisée pour la construction et la gestion de nouvelles entreprises industrielles et bénéficiera de conditions avantageuses pour les crédits et les prêts. Ce programme comprend aussi des dispositions importantes concernant le transfert des techniques, le développement de la science et la formation de ressortissants mongols. La délégation mongole estime que les pays en voie de développement pourraient utilement étudier le programme du CAEM, qui touche de très près toute la question des relations économiques internationales.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 42 de l'ordre du jour, document A/8074.